

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2023

Etaient présents : Anne-Marie Marion, Christophe Charre, Hubert-Marie Piteux, Marielle Chambon, Nicolas Tallaron, Arlette Murillon, Riou Gaëtan.

Procurations : - De Emile Pattus à Nicolas Tallaron.
- De Régis Croze à Christophe Charre.

Excusée : Mandy Saniel- Jérôme Faure

La séance commence à 18h.00

Ordre du jour :

Délibérations :

1-Approbation du dernier compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2023

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

2-Etablissement du bail précaire entre la commune et les nouveaux gérants e l'Auberge du Mézenc

Le conseil municipal donne le pouvoir au maire, Anne-Marie Marion de signer le bail précaire d'un montant mensuel de 750€. Ce bail est établi par Maître Ribeyre. Compte tenu du retard des travaux, le loyer commencera au 5 septembre 2023.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

3-Don par le département de la parcelle E1190 qui correspond à l'emprise foncière de l'entrée de l'Auberge du Mézenc

Le département fait don de cette emprise foncière à la commune. Vote pour l'acceptation de ce don.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

4-Aide pour l'OGEC suite à 2 enfants de Borée scolarisés à l'école de St Martial

Le montant proposé est de 531€ par enfant.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

5- Passage en nomenclature financière M57 applicable en 2024 à toutes les collectivités

Il s'agit d'une simple opération comptable demandée par les finances publiques afin de

respecter les nouveaux dispositifs.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

6- Mise à disposition de la licence IV pour les futurs gérants de l'Auberge du Mézenc

Cette mise à disposition est proposée à titre gratuit, dans le bail précaire entre la commune et les futurs gérants de l'Auberge du Mézenc.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

7- Cession terrain pour l'agrandissement de la base départementale

La base départementale va être agrandie et réorganisée. Un document d'arpentage a été établi afin de délimiter le terrain nécessaire à cette opération. Le maire rappelle qu'il s'agit d'un service public indispensable à la population du secteur géographique Gerbier-Mézenc. Cette base emploie 4 agents à l'année et deux vacataires en période hivernale. Les travaux qui vont être réalisés garantissent le maintien du site sur notre commune.

Le don au département des parcelles E1200-E1202-E318-E1203 conformément au document d'arpentage G 233876 est proposé au vote et représentent une surface totale de 3376 m².

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

8- Demande d'une aide financière pour le déneigement au département

La commune demande une aide au département pour le déneigement de l'hiver 2022/2023. Cette aide peut atteindre 50% des factures.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

9-Accès au « zome » situé sur le terrain communal de Rouchon

Le Maire propose de laisser cet accès au « zome » à titre gratuit jusqu'au 1^{er} octobre 2023. A compter de cette date, une nouvelle convention sera établie entre la commune et les exploitants du « zome ». Le maire propose aussi la possibilité aux personnes hébergées au Chalet des 2 Roches de parquer leurs chevaux durant leurs séjours sur une partie de la parcelle communale de Rouchon. Cela peut nécessiter la pose d'une clôture portative qui sera bien sûr enlevée dès la fin du séjour. Ces propositions sont conditionnées à l'enlèvement de la banderole située sur le Chalet des 2 Roches.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour.

Divers :

1-Libération d'un logement

A compter du 1^{er} octobre 2023, un logement T3 d'une surface d'environ 60m² sera disponible à la location. Cet appartement est situé au dessus de l'ancienne école publique, sur la place du village.

2- Prêt d'un local à titre gratuit

Suite à une demande de M. Rattier, la commune accepte jusqu'au 15 septembre 2023 le dépôt de son matériel au sous sol de la salle de Lagas. M. Rattier rénove une maison qui lui permettra ensuite d'entreposer ce même matériel.

3-Recensement 2024

Le recensement sur notre commune aura lieu en janvier 2024. Karine Murillon procèdera à ce recensement.

4- Aménagement à venir

L'emplacement de l'ancienne maison de Rouchon est utilisé actuellement par la commune pour entreposer des matériaux. Cet emplacement sera réaménagé en parking public suite à un manque de stationnement dans notre village.

Une réflexion est engagée pour créer un sentier pédagogique autour de la roche de Borée. Le tracé et les aménagements sont à définir.

La séance est levée à 20H